

JEU-CONCOURS FACEBOOK et INSTAGRAM DESTINATION BEAUJOLAIS

“CALENDRIER DE L’AVENT” Du 01/12/2023 AU 25/12/2023

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

L’Office de Tourisme DESTINATION BEAUJOLAIS, dont le siège social est 96 rue de la sous-préfecture – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE, ci-après la « Société Organisatrice », organise un jeu-concours gratuit sans obligation d’achat : « **CALENDRIER DE L’AVENT 2023** ». Des liens annonçant le jeu-concours pourront être présents sur des sites partenaires de la Société Organisatrice. Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l’exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via la page Facebook ou le compte Instagram.

ARTICLE 2 -ACCES AU JEU DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « **CALENDRIER DE L’AVENT 2023** » - Du 01 au 25 DECEMBRE 2023.
- « **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l’article 3 et qui participe au Jeu
- « **Page Facebook** » : Page Facebook accessible à l’adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/DestinationBeaujolais>
- « **Page Instagram** » : <https://www.instagram.com/destinationbeaujolais/>
- « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : L’Office de tourisme DESTINATION BEAUJOLAIS

ARTICLE 3 -MODALITES D’INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AU JEU

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures et disposant d’un accès à Internet et d’un compte Facebook ou Instagram, à l’exclusion des personnes ayant participé à l’élaboration directe ou indirecte du jeu. (Membres de l’Office de Tourisme et prestataires).

Le jeu est gratuit et sans obligation d’achat. Il est accessible exclusivement par le réseau Facebook sur la page @destinationbeaujolais et le réseau instagram sur la page @destinationbeaujolais.

Le jeu se déroule du 01/12/2023 07h00 au 25/12/2023 23h59, dates et heures françaises de connexion faisant foi.

La société organisatrice n’acceptera qu’une seule participation par question par personne (même nom, même adresse email, même adresse postale). Toute(s) inscription(s) avec des adresses multiples pourra (ont) être annulé(es) ou supprimé(es) par la Société Organisatrice le cas échéant. Cette annulation pourra entraîner l’annulation des gains des participants s’il y a lieu.

Chaque Participant déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement complet et les principes de l’opération. La participation au Jeu se fait exclusivement par internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

A. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour jouer, le Participant peut se connecter chaque jour du 01/12/2023 au 25/12/2023 (date et heure françaises GMT+1 de connexion faisant foi) sur la page Facebook ou le compte Instagram pour tenter sa chance. Destination Beaujolais se réserve le droit de vérifier l’exactitude des données fournies par les Participants. Les Participants s’interdisent de mettre en oeuvre ou de chercher à mettre en oeuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes des jeux et de ce présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit d’écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La participation à ce jeu implique l’acceptation pleine, entière et sans réserve des dispositions du présent règlement.

Chaque jour un minimum de plusieurs lots seront proposés, ils seront différents sur la page Facebook et sur le compte Instagram. Conditions de participation mentionnées sur chaque publication :

Comment participer ?

- aimer la page Facebook ou compte Instagram des Destination Beaujolais
- aimer la page Facebook ou compte Instagram du prestataire qui offre le lot
- aimer le post
- commenter le post en mentionnant un ami

La participation court jusqu'à 23h59 (heure françaises GMT+1).

Une personne ayant déjà gagné un lot du calendrier de l'avent ne pourra pas gagner une deuxième fois.

B. COMMENT GAGNER?

Chaque participant ayant respecté les conditions de jeux de la publication sur la page Facebook et Instagram Destination Beaujolais pourra tenter de gagner les dotations mises en jeu lors d'un tirage au sort.

- Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué chaque jour afin de déterminer le gagnant sur Instagram et le gagnant sur Facebook (les tirages au sort des vendredi et samedi et dimanche auront lieu le lundi matin. Le tirage au sort entre le 22 et le 25 décembre auront lieu le mercredi 3 janvier 2024).

Les gagnants seront contactés via Messenger pour Facebook par les administrateurs de la Page et/ou par Instagram en message privé pour qu'ils communiquent leurs coordonnées afin de recevoir leur lot, de la façon suivante : dès que possible pendant les jours d'ouvertures de l'Office de Tourisme (annoncé dans le post) et directement chez les adhérents pour les lots physiques. Les gagnants seront également mentionnés via commentaire dans le post correspondant au lot gagné.

Chaque jour, l'identité des gagnants sera transmise au prestataire offrant le lot.

Tout commentaire négatif, portant préjudice à l'office de Tourisme, ou n'ayant aucun lien avec la question posée ne sera pas pris en compte lors du tirage au sort.

- Suppléant

Les lots sont conservés dans un délai de 30 jours à partir du tirage au sort du gagnant. Si les lots ne sont pas réclamés après le délai passé, ils seront remis en jeu à l'occasion d'un prochain concours. Les lots ne seront pas envoyés par courrier, ils seront à récupérer chez les adhérents participants ou envoyés par mail.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Ces données sont uniquement réservées au jeu-concours 'Calendrier de l'Avent' et seront uniquement communiquées aux partenaires offrant les lots.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques ne correspondent pas à celles des gagnants ou sont erronées ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. Dans ces différents cas, la Société Organisatrice ne sera pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le ou les gagnants indisponibles ou injoignables, lesquels dans ce cas ne recevront pas leur(s) lot(s) et ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité.

La société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des

gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Sur la base du Jeu-concours proposé et détaillé à l'article 3.A, 50 participants seront tirés au sort entre le 02 décembre 2023 et le 3 janvier 2024 et remporteront les Jeux-concours. Les dotations sont offertes gracieusement par les partenaires.

Sont mis en jeu pendant la durée du Jeu-concours sur Facebook et Instagram :

CASE	LOTS FACEBOOK		LOTS INSTAGRAM	
1	L'aube du moulin	Une nuitée en chambre d'hôtes pour 2 personnes	Le Clos de Ronzières	Une nuit en chambres d'hôtes pour 2 personnes
2	Brasserie du théâtre / Domaine Lagneau	Un bon d'achat de 20€ à déduire d'un repas / 1 magnum de Régnié	E-scape Ride	2 places pour une balade en trottinette électrique tout-terrain d'une heure
3	Domaine Chevalier Metrat	Un magnum de Côte de Brouilly "Les Grillés" 2022	Destination VR	1h de box
4	Les vendanges musicales	Lot 1 : 2 pass de 3 jours pour la 10e édition du festival Lot 2 : 2 pass de 3 jours pour la 10e édition du festival	Vélo Via Dorées / Le Comptoir Beaujolais	1 balade en vélo à assistance électrique des 9 clochers entre Beaujolais Vert et Pierres Dorées (valeur 45€) / Un magnum de Beaujolais-Villages rouge 2022 du Domaine Marc Jambon (valeur réelle : 26€)
5	Château de Corcelles	2 entrées pour une visite audioguidée suivie d'une dégustation commentée de 4 vins du château d'une valeur de 24€	L'Echanson	Lot 1 : 1 menu du jour pour le midi en semaine, valeur 19,50€ Lot 2 : 1 menu echanson pour soir et week-end, valeur 33€
6	Domaine Joncy	Coffret 1 bouteille de Chiroubles + 1 jus de raisin blanc + 1 vinaigre de vin rouge échalotes	Cave de Chénas	Une valisette de 3 bouteilles (2 Moulin à Vent Cœur de Granit 2022 + 1 Chénas Cœur de Granit 2022)
7	Domaine Barvy / Théâtre de Gleizé	Une visite du cuvage et dégustation commentée de 3 vins pour 2 personnes / 2 abonnements de 3 spectacles à choisir parmi les suivants : • « L'homme semence » du 10/12/23 • « Bankal » du 15/12/2023 • « Le naturel c'est bien... le sublime c'est mieux ! » du 9/02/2023 • « Maman c'est quoi une culottée ? » du 17/03/2023 • « Shakespeare or not Shakespeare » du 22/03/2023 Plus d'information sur les	Laser Game Evolution	6 places offertes pour « Une partie de 20 minutes de Laser Game suivie d'une partie de 40 minutes de Blindtest »

		spectacles sur : https://www.theatre-gleize.fr/		
8	Sweet dreams jacuzzi	Une nuitée pour 2 personnes à la "sweet Uni'Vert"	Access Cycle	Location de vélo d'une journée pour deux personnes et pour les PMR une location d'une journée pour deux d'un tricycle tandem ou individuelle
9	Domaine Château Valette	Lot 1 : 1 magnum de Brouilly 1,5 l « cuvée Prestige » millésime 2012 un millésime exceptionnel, une cuvée élevée en Fût de Chêne pendant une période de 10 mois Validité du lot : mars 2024 Lot 2 : 1 bouteille 0,75 l Brouilly millésime 2021 « Les yeux sont le reflet de l'âme » cuvée sélectionnée par notre fils Dimitri qui reprend notre exploitation beaucoup de fraîcheur pour ce millésime Validité du lot : mars 2024	Oedoria	Lot 1 : - 1 magnum de Crémant de Bourgogne Oedoria Claude Denis d'une valeur de 25,70 euros Lot 2 : - 1 coffret avec 6 bouteilles de Crémant de Bourgogne Oedoria avec 2 Crémants Bio, 2 Crémants Diamant et 2 Crémants Rubis d'une valeur de 63,80 euros.
10	Hôtel des grands vins / Rire en Beaujolais	2 petits-déjeuners buffets offerts / Une séance collective de rigologie, sophrologie ou méditation pour 2 personnes	Moulin St Jacques	Une nuit pour 2 au Moulin avec petit-déjeuner, valeur de 85€
11	Domaine JP Rivière	Un coffret de 3 bouteilles d'Harmonie vendanges tardives de Gamay	Domaine des chaffangeons	Un lot de 2 bouteilles : 1 Beaujolais Blanc et 1 Fleurie La Madone
12	Association La plume caladoise / Théâtre Pêle-Mêle	1 livre "Tu sais que tu es caladois quand" version de luxe, valeur 21,90€ / 2 places pour un spectacle au choix durant la saison 2023-24	Beurre Noisette	2 menus déjeuner, valeur 40€
13	Hôtel dieu Belleville / Cendrine M.	2 entrées pour une visite autoguidée de l'Hôtel-Dieu de Belleville-en-Beaujolais / Une bague réglable avec perles en verre de Murano filé à la flamme	Atouts Beaujolais / Rhône Tourisme	Un sac avec des produits textiles et une bouteille / Un kit de 2 guides rando - Carnet « À pied sur les chemins du Rhône » (document gratuit) - Topoguide du GR7 de la FFRando « La traversée du Massif Central par les Parcs – De Mâcon à la Bastide-Puylaurent » (Valeur : 16,50€ prix grand public)
14	Cave de clochemerle	Un coffret de 3 bouteilles	Au fil des arbres	2 entrées Espace aérien

15	Appetit traiteur	1 bon d'achat d'une valeur de 30€ à utiliser dans le magasin à Belleville du 18 au 31 décembre 2023 sur les produits de fêtes	Oenothèque château de pizay	Un accès pour 2 personnes au parcours oeno-sensoriel et à la dégustation des vins du Domaine du Château
16	Camping La grappe Fleurie	Une nuit en tonneau avec petit déjeuner inclus	Spa le Savigny	2 accès au spa d'1h (hammam, sauna, bain nordique)
17	Terre de Bieres	Lot 1 : 1 coffret gourmand (75cl blonde, ambrée, hiver) Lot 2 : 1 coffret plaisir (75cl ambrée, hiver et un verre terre de bieres)	Domaine du Champ de la croix	1 lot de 3 bouteilles du domaine pour découvrir notre gamme et nos différentes appellations
18	La maison du haut Beaujolais & La cabane à pizz'	1 bon d'achat d'une valeur de 15€ & 1 pizza achetée, 1 pizza offerte	Maison des Beaujolais	Un menu Maison des Beaujolais pour 2 personnes
19	Châteaux en Beaujolais	Une visite au choix (parmi la sélection du carnet de route) dans l'un des 10 châteaux pour 2 personnes	Maison du terroir beaujolais	1 journée de location de vélo à assistance électrique pour 2 personnes, d'une valeur de 80€
20	Auberge de clochemerle	Un accès au spa privatif avec sauna, douche sensorielle et jacuzzi, pour deux personnes (l'accès est de 45 minutes) suivi d'une infusion d'un producteur local à Vol d'Oiseau pour se réhydrater dans le salon.	Château de durette	2x 6 bouteilles de notre assortiment de vins tradition
21	Château de durette	2x 6 bouteilles de notre assortiment de vins tradition	Loisirs Motorsport Anse / Juliéas Chaintré vigneron associés	Une session de roulage Kart-Cross électrique tout terrain de 10 min / Un magnum de Juliéas, d'une valeur de 18.50€
22	Domaine Célia & David Large	"Visite des Vignes et dégustation de 4 vins bios" pour deux personnes avec un Magnum de Beaujolais Rouge Gamayhameha 2022	Agamy	2 places pour nos balades oenologique électriques qui auront lieu le dimanche 20 octobre 2024 (valeur de 180€)
23	Château des loges	Un menu gastronome	Maison Jean Loron	1 bon cadeau pour une visite signature pour 2 personnes d'une valeur de 24€
24	Hameau Duboeuf	Un lot de 2 entrées valable sur le hameau + la nouveauté L'Impérial (Valeur 40€)	La baraque d'Olivier	2 repas "Menu de la baraque" + 2 verres de vin (valeur 80€)
25	Domaine Philippe et Baptiste Aufranc	Une nuitée pour 2 personnes en tiny house (Valeur 165 €)	La muzetiere cabanes	Une nuit pour 2 personnes dans une des deux cabanes

La Société Organisatrice est susceptible de modifier ou de remplacer le(s) lot(s) par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de force majeure ou de cas fortuit sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance de la dotation attribuée. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable du mauvais acheminement des mails. Si le(s) lot(s) annoncé(s) ne pouva(en)t être livré(s) par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du (des) lot(s) par les partenaires de la Société Organisatrice, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé. En tout état de cause, ces lots ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Les lots seront remis en mains propres directement chez les partenaires participants en cas de lots physique, ou par voie électronique via mail envoyé par le partenaire offrant le lot, en cas de lots dématérialisé. Aucun envoi postal ne sera effectué par la Société Organisatrice ou les prestataires offrant les lots.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

ARTICLE 5 – DECHARGE DE RESPONSABILITE DE FACEBOOK

Les participants sont informés que la participation n'est pas gérée ou parrainée par Facebook et Instagram. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à Destination Beaujolais et non à Facebook.

Les informations recueillies ne seront utilisées par Destination Beaujolais que dans les conditions définies dans l'article 6 du présent règlement.

En outre, Facebook se dégage de toutes responsabilités liées aux dommages, pertes et dépenses de toutes sortes concernant toutes éventuelles réclamations. En acceptant ce règlement, tous les Participants libèrent Facebook de toutes responsabilités.

ARTICLE 6 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ». Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les Participants du jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données les concernant.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée au tirage au sort du gagnant sur Facebook. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. La société organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La Société organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de compte Facebook et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin.

La société organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site web ou encore qui viole les règles officielles du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, ou d'annuler ce jeu en cas d'événement de force majeure rendant impossible pour l'avenir sa réalisation. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger le jeu. En Participant à ce jeu, chaque Participant accepte et s'engage à supporter seul, et à garantir totalement à la société organisatrice, ses filiales et sociétés mères, ses employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnés ou subis par le Participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

ARTICLE 8 – ADHESION AU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement complet est consultable en ligne sur le site : <https://www.destination-beaujolois.com/> (lien en bas de la page d'accueil).

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la clôture du Jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique. Toute difficulté d'interprétation et/ou d'application du présent règlement et tout différend relatif au présent jeu sera tranchée par la société organisatrice.